SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 octobre 2023 à 18 heures 00

<u>suivant convocation aux Membres</u> <u>en date du 26 octobre 2023</u>

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u>: Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE; Sophie DIENER (à partir du point n°4); Christian ENTZ; Pierre MALATRE; Jérôme PRUVOT; Jean-Philippe RUBERT; Sonia SCHMITZ; Géraldine SCHURDER; Denis WACH et Céline WALTERSBERGER.

Membres absents excusés : Mmes Angélique MARTIN, Laetitia NASTASI et M. Germain JUNG

Membres absents: Mme Floriane BARACCHINI

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Pierre MALATRE

Début de séance : 18h00

0-0-0-0-0-0-0

PROCURATION

Mme Angélique MARTIN donne pouvoir à Mme Sophie DIENER;

Pour la représenter au Conseil municipal du 31 octobre 2023 à 18 heures 00, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance du document original de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme M. Pierre MALATRE en qualité de secrétaire pour cette séance. Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 9 octobre 2023, aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Validation des conventions de gré à gré pour le renouvellement des baux de chasse

La commission 4C s'est réunie le 26 octobre dernier.

Le maire a rappelé les particularités des deux lots de notre chasse communale, il a également confirmé que les propriétaires ont été consultés pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune et que le PV relatif à l'affectation du produit de la chasse a été établi et publié le 5 septembre 2023.

Les propositions de conventions ont été soumises aux locataires, lesquels nous ont fait connaître leur décision d'acceptation et nous ont transmis les pièces relatives à l'agrément des candidats visés à l'article 5.2 du CCT.

Les dossiers ont été examinés et validés.

3A/ Concernant le lot N° 1 de la chasse :

Les locataires actuels, M. Alain et Patrick VEZ ont fait savoir qu'ils souhaitaient renouveler la location du lot de chasse n° 1 pour la période du 2 Février 2024 au 1^{er} Février 2033 par convention de gré à gré.

Le lot n° 1 sera donc renouvelé par une convention de gré à gré au prix de 13 500 euros annuels (au lieu de 15 000 euros auparavant) pour une surface de 500 hectares.

Le montant défini à la date de la convention sera maintenu de façon ferme et définitive pendant la durée globale de cette location ; cette clause est valable pour chaque partie.

Le Conseil Municipal donne <u>un avis favorable à l'unanimité</u> pour la signature par le Maire pour :

• La convention de gré à gré à laquelle sera annexée la délibération du Conseil Municipal et les autres documents devant être porté à la connaissance du locataire.

3B/ Concernant le lot N° 2 de la chasse :

Le locataire actuel, l'Association de chasse de Steinbrunn représentée par M. Romano LIZZI a fait savoir qu'il souhaitait renouveler la location du lot de chasse n° 2 pour la période du 2 Février 2024 au 1^{er} Février 2033 par convention de gré à gré.

Le lot n° 2 sera donc renouvelé par une convention de gré à gré au prix de 9 500 euros annuels (au lieu de 10 000 euros auparavant) pour une surface de 385 hectares.

Le montant définit à la date de la convention sera maintenu de façon ferme et définitive pendant la durée globale de cette location ; cette clause est valable pour chaque partie.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour la signature par le Maire pour :

• La convention de gré à gré à laquelle sera annexée la délibération du Conseil Municipal et les autres documents devant être porté à la connaissance du locataire.

Le Conseil municipal émet par conséquent, un avis favorable à l'unanimité pour autoriser le maire à signer les conventions de gré à gré relatives aux 2 lots de chasse.

4/ Informations / Divers

07/11/2023 : conseil d'école à 18h00 à Steinbrunn-le-Bas.

<u>07/11/2023</u> : commission Patrimoine et Infrastructure dans les locaux de SLA, à 18h00 ; M. Pierre MALATRE représentera le Maire.

08/12/2023 : atelier pédagogique de mi-mandat, à Wettolsheim, de 9h00 à 17h00.

ONF: des lots de BIL seront proposés aux acheteurs habituels.

Rencontre avec le CDL : 2 dates ont été proposées à Mme Orianne KOINTZ qui souhaite rencontrer l'équipe municipale. Dès son retour, une information sera transmise à l'ensemble des élus.

<u>Problème de chauffage</u>: la société MISSLIN devrait intervenir très rapidement suite à la rupture d'une conduite d'eau provoquée par l'érosion. Le bâtiment du Manoir n'est actuellement pas chauffé.

<u>Choix des menus</u> : la commission CCAS se réunit à l'issue de cette réunion afin de décider du choix du menu pour le repas Seniors.

Arrivée de Mme Sophie DIENER

Signature des membres présents :

	_	
Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Floriane BARACCHINI : Absente	Sophie DIENER : Arrivée en fin de séance
Christian ENTZ:	Germain JUNG : Absent excusé	Pierre MALATRE : Secrétaire de séance
Angélique MARTIN : Par procuration, Sophie DIENER ///	Laëtitia NASTASI : Absente excusée	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER :
Denis WACH :	Céline WALTERSBERGER :	

Délibérations:

N° 1 pour le point 3 : validation des conventions de gré à gré pour le renouvellement des baux de chasse :

 N° 2 pour le point 3A : validation de la convention de gré à gré pour le lot $n^{\circ}1$; N° 3 pour le point 3B : validation de la convention de gré à gré pour le lot $n^{\circ}2$.